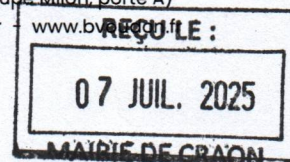


Commission Locale de l'Eau
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du
bassin versant de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU
(Accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015



Dossier suivi par Régine Tieleguine
Regine.tieleguine@bvoudon.fr
LM/RT 2025-*LM*

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
BP74
53400 CRAON

Segré-en-Anjou Bleu, le 03/07/2025

Objet : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Craon

Monsieur le Maire,

Par courrier du 5 mai 2025, vous sollicitez l'avis du bassin de l'Oudon sur le projet cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau, réuni le 4 juin 2025, a examiné ce dossier. Il a constaté que ce projet intègre bien les différentes problématiques de l'eau.

Il a émis un avis favorable avec les remarques exposées ci-dessous, en insistant sur le respect de l'évitement, notamment lors de l'application de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) dans les zones de projet, et ce afin de préserver les cours d'eau, les zones humides et les haies.

Concernant le descriptif du réseau hydrographique, écrire que l'Oudon prend sa source « au nord de Méral » (à la Gravelle précisément) et qu'il « relie le Moulin sous la Tour à la Mayenne » n'est pas compréhensible.

Concernant les zones humides, les inventaires réalisés par la C.L.E. en 2009 et par le Pays de Craon en 2015 sont pris en compte et les zones humides reportées aux documents graphiques avec des prescriptions. Cependant ces inventaires sont très partiels, réalisés uniquement avec le critère de la végétation.

Les membres du bureau demandent à faire figurer les zones humides potentielles, en utilisant la carte des sols de la Mayenne, afin de porter une information dans le document d'urbanisme sur les secteurs potentiellement humides à éviter pour les aménagements.

J'espère avoir répondu à vos attentes et,

Je vous pris d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

M Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.
Le Vice-président en charge des avis sur dossiers,
M Olivier ROUSSEZ

